

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 2 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 22 Mai 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 15 Absents : 4 Votants : 21 dont 3 pouvoirs
--------------------------------------	---

PRESENTS :

M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; Mme CHABAUTY Viviane (suppléante) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JEUDI Daniel ; M. LIGNE Alain ; Mme NOLOT Monique ; M. POTET Christophe (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHABAUTY Viviane ;
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ;
M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. DANGER Jean-Louis ;
M. CHEVALLIER Jérémy a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;
M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DUPAS Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. NOIRAUD Bernard ;
M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis.

ABSENTS : M. AIGUILLON Mickaël ; M. CESBRON Patrice ; M. FUZEAU Bruno ; M. WOJTCZAK Richard.

Secrétaire de séance : M. WANLIN Jean-Michel.

TRAVAUX - MARCHES
ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES DE « TRAVAUX DE
RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE
DU SEVT 2023-2027 » : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 22 Février 2023 le Comité Syndical lui avait donné pouvoir pour signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur le territoire Nord et Sud du Syndicat :

✓ Lot n°1 : **Territoire Nord syndicat :**

AVAILLES THOUARSAIS, BRION SUR THOUET, IRAIS, LOUZY, PAS DE JEU, ST CYR LA LANDE, ST GENEROUX, ST JACQUES DE THOUARS, ST JEAN DE THOUARS, ST LEGER DE MONTBRUN, ST MARTIN DE MACON, STE VERGE, TOURTENAY, communes nouvelles de THOUARS (THOUARS, MAUZE-THOUARSAIS, MISSE, STE RADEGONDE), DE PLAINE-ET-VALLEES (BRIE, OIRON, ST JOUIN DE MARNES, TAIZE-MAULAIS)

✓ Lot n°2 : **Territoire Sud syndicat :**

AMAILLOUX, ASSAIS-LES-JUMEAUX, AUBIGNY, CLESSE, GOURGE, LAGEON, LE CHILLOU, LHOUMOIS, LOUIN, MAISONTIERS, PRESSIGNY, SAINT-LOUP-LAMAIRE, VIENNAY, commune nouvelle d'AIRVAULT (AIRVAULT, TESSONNIERE).

Une consultation a donc été lancée en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Avis de publication : 18 Mars 2023

Date limite de remise des offres : 21 avril 2023 à 12 heures

Ouverture des plis : 24 avril 2023 à 9 heures

9 entreprises ont demandé le dossier de consultation :

- ✓ 4 entreprises ont fait une offre pour le Lot n°1
- ✓ 1 entreprise a fait une offre pour le Lot n°2

Les critères de jugement des offres étaient :

Valeur technique : 40%

Prix des prestations + Bordereau des prix unitaires : 50%

Délai de préparation des travaux : 5%

Délai de fourniture des plans de récolements : 5%

Après analyse des offres et compte tenu du classement, il est proposé de retenir :

- L'entreprise EHTP/BERENGIER pour le lot n°1 : Territoire Nord syndicat
 - L'entreprise THIOLLET pour le lot n°2 Territoire Sud syndicat
-
- VU l'exposé du Président ;
 - VU le code de la Commande Publique ;
 - CONSIDERANT la délibération du 22 février 2023 autorisant Monsieur le Président à lancer la consultation de l'accord cadre à bons de commandes pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur le territoire Nord et Sud du Syndicat

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ DECIDE d'attribuer les offres suivantes :
 - A l'entreprise EHTP/BERENGIER pour le lot n°1 : Territoire Nord syndicat,
 - A l'entreprise THIOLLET pour le lot n°2 : Territoire Sud syndicat.
- ✓ PRECISE que ce marché sera passé sous la forme d'un marché alloti à bons de commandes pour une durée de 4 ans et/ou un montant maximal de 5 382 000.00 €HT conformément au seuil fixé par le code de la commande publique pour les marchés de travaux pour les entités adjudicatrices (seuil applicable du 01/01/2022 au 31/12/2023).
- ✓ AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.



